



# MUNICIPALITÉ DE LAC BEAUPORT

## PERMIS POUR FEUX D'ARTIFICE

Nom du propriétaire :

Adresse :

Code postal :

Nom du responsable :

Date de l'événement (jj/mm/aaaa) :     /     /

---

### Conditions à respecter pour les pièces pyrotechniques en vente libre (À l'usage des consommateurs)

1. Utiliser un terrain qui est libre de tout matériau, débris ou objet pouvant constituer un risque d'incendie lors de l'utilisation des pièces pyrotechniques.  
**Référence** : [rncan.gc.ca/explosifs/pyrotechnie/9906](http://rncan.gc.ca/explosifs/pyrotechnie/9906)
2. Le requérant doit vérifier la vitesse du vent. Si le vent est supérieur à 20 km/h, le requérant **ne doit pas** lancer les pièces pyrotechniques.  
**Référence** : [meteo.gc.ca/city/pages/qc-133\\_metric\\_f.html](http://meteo.gc.ca/city/pages/qc-133_metric_f.html)
3. Le requérant doit vérifier l'indice de feu auprès de la SOPFEU ([www.sopfeu.qc.ca](http://www.sopfeu.qc.ca)) ou sur le site de la municipalité. Si l'indice est élevé, très élevé ou extrême, le requérant ne doit pas lancer les pièces pyrotechniques.
4. Tenir disponible à proximité de la zone de lancement, une source d'eau suffisante et un boyau d'arrosage pour éteindre un début d'incendie.
5. Aviser sa compagnie d'assurance que l'on utilise des pièces pyrotechniques et respecter les conditions d'utilisation.
6. Inspecter les lieux d'allumage et de retombée afin de ramasser les objets comportant un risque d'incendie.
7. Placer dans un endroit sécuritaire les objets comportant un risque d'incendie pendant une période de 24 heures minimale avant d'en disposer.

---

**Je confirme avoir pris connaissance des conditions ci-haut et je m'engage à respecter les exigences et les normes concernant l'usage de pièces pyrotechniques à vente libre.**

*Une fois que les champs sont remplis, vous devez imprimer ce permis  
et l'avoir avec vous lors de l'événement.*